

Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives



Recherche appliquée réalisée conjointement par :

Jean-François Aubin, maîtrise en analyse des politiques
Université Laval

Mathieu Forget, maîtrise en analyse des politiques
Université Laval

Sous la codirection de :

Professeur Guy Debailleul, faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation à l'Université Laval

Professeur Réjean Landry, département de science politique
à l'Université Laval



UNIVERSITÉ
LAVAL

© 2001 – Tous droits réservés

Pour plus de détails :

804, avenue Murray #2
Québec (Québec) G1S 3B3
Téléphone : (418) 686-2892
Télécopieur : (418) 686-1153
Courriel : format@videotron.ca

TABLE DES MATIÈRES
COHABITATION EN MILIEU RURAL : BILAN ET PERSPECTIVES
Biens livrables de la recherche

AVANT-PROPOS	1
BIEN LIVRABLE 1 : <i>Grille d'analyse des conflits de cohabitation</i>	3
1. Présentation	5
2. Le contexte d'origine	6
3. Phase 1 : Le déclenchement du conflit	7
4. Phase 2 : La réaction suscitée	8
5. Phase 3 : L'installation du conflit	9
6. Phase 4 : L'aboutissement du conflit	11
7. En conclusion	12
8. Grille d'analyse des conflits de cohabitation	13
BIEN LIVRABLE 2: <i>Document de gestion de la cohabitation</i>	15
1. Présentation générale	17
2. Objectif général	17
3. Objectifs spécifiques	18
4. Prévenir les situations conflictuelles	18
A) Étape 1 : Prendre connaissance du contexte local	20
B) Étape 2 : Informer la municipalité de son intention	21
C) Étape 3 : Informer ses voisins	22
D) Étape 4 : Réalisation d'une soirée d'information de concertation	23
E) Pistes d'actions pour les municipalités	24
F) Conclusion sur la prévention des situations conflictuelles	25
5. Gérer une situation conflictuelle	25
A) Étape 1 : La conciliation des intérêts	27
B) Étape 2 : La médiation	30
C) Étape 3 : L'arbitrage ou le recours en justice	32
D) Conclusion sur la gestion des conflits	32
6. En conclusion	33

BIEN LIVRABLE 3 : <i>Liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale</i>	37
1. Présentation	39
A) Les intervenants agricoles	40
B) Les intervenants municipaux	40
C) Les intervenants environnementaux et des groupes de citoyens	40
2. Utilité de la liste	40
3. Liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale	41
3.1 Attentes à l'égard des nuisances (odeurs, bruits et poussières).....	41
3.2 Attentes à l'égard des risques de pollution (eau et sol)	42
3.3 Attentes à l'égard des retombées socio-économiques des projets	43
3.4 Attentes à l'égard des valeurs sociales (dont la confiance)	44
4. Conclusion	44

Avant-propos

Les résultats de la recherche *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives* démontrent que les conflits de cohabitation vécus dans certaines localités du Québec affectent grandement la qualité de vie de l'ensemble des résidents.

Devant l'urgence d'agir pour prévenir et atténuer les conflits de cohabitation, l'équipe de recherche a développé certains outils susceptibles d'aider les acteurs qui sont aux prises avec de telles situations conflictuelles.

Ces différents outils sont la grille d'analyse des conflits de cohabitation, le document de gestion de la cohabitation et la liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale.

Nous désirons finalement remercier les partenaires qui ont contribué au financement de la recherche : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec, le ministère des Régions du Québec et le ministère de l'Environnement du Québec.

BIEN LIVRABLE 1

Grille d'analyse des conflits de cohabitation

1. PRÉSENTATION

La réalisation de la recherche *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives* provient du besoin d'approfondir davantage les connaissances au niveau de la problématique sociale liée aux activités agricoles. À l'intérieur des situations étudiées dans huit municipalités du Québec, il a été observé que les intervenants locaux possédaient peu de repères lorsqu'ils sont impliqués dans une situation problématique ou conflictuelle. L'intérêt d'une pareille grille d'analyse des conflits de cohabitation est donc de permettre aux intervenants concernés d'être en mesure de se retrouver dans une situation conflictuelle et de bien en évaluer l'ampleur pour mieux intervenir. Il faut cependant comprendre que cette grille d'analyse ne cherche pas tant à présenter une démarche de résolution de conflits et suggérer des actions. Au contraire, cette grille cherche avant tout à formuler, étape par étape, ce que peut représenter le déroulement d'une situation conflictuelle pour aider à la compréhension, et dans une étape ultérieure, guider l'action.

Les conflits de cohabitation peuvent se diviser en quatre phases consécutives qui sont précédées par un contexte d'origine : (1) le déclenchement du conflit, (2) la réaction suscitée, (3) l'installation du conflit et (4) l'aboutissement du conflit. Ces quatre grandes phases se rapportent à une compréhension traditionnelle du conflit; c'est-à-dire que ce dernier résulte d'intérêts divergents de la part des acteurs et que ce sont les enjeux qui sont mis au premier plan. Voyons donc plus en détail chacune des phases qui composent la grille d'analyse des conflits de cohabitation présentée à la fin de ce document.

2. LE CONTEXTE D'ORIGINE

Le contexte d'origine se veut le premier élément de compréhension important dans une grille d'analyse des conflits de cohabitation. Il s'agit en fait de la situation préalable à l'arrivée d'un projet de porcherie. Bien connaître les caractéristiques d'un milieu, avant même qu'une problématique quelconque ne se développe, se veut une approche à privilégier pour aider à prévoir les conflits et à mieux appréhender leur déroulement.

À l'égard de la cohabitation liée à la production porcine, les caractéristiques suivantes devraient retenir particulièrement l'attention :

- ✓ *L'état de la réglementation municipale*
- ✓ *Contexte économique local et régional (importance de l'activité agricole)*
- ✓ *La composition démographique de la localité (type de population)*
- ✓ *La présence d'individus ou des groupes ayant des intérêts divergents*
- ✓ *La présence d'idéologies incompatibles*
- ✓ *Les relations interpersonnelles (rancunes, rivalités, etc.)*

Toutes ces caractéristiques sont susceptibles d'influencer la mise en place d'une situation conflictuelle et son déroulement. Une bonne compréhension du contexte d'origine peut ainsi faciliter l'atténuation des conflits ou aider à mettre en place des outils permettant de les prévenir. Il faut donc être en mesure d'évaluer le degré de risque de voir surgir sur le territoire un conflit de cohabitation lié aux activités agricoles.

3. PHASE 1 : LE DÉCLENCHEMENT DU CONFLIT

La première phase du conflit concerne le déclenchement à proprement dit du conflit. Les situations conflictuelles observées ont tendance à se développer réellement lorsqu'un projet spécifique désire s'implanter. Ainsi, c'est l'arrivée d'un projet de porcherie qui agit comme élément déclencheur. En fait, bien que dans certains cas la simple arrivée d'une porcherie soit suffisante, les conflits viennent généralement s'appuyer sur les caractéristiques spécifiques du projet.

À l'égard de la cohabitation liée aux projets porcins, les caractéristiques suivantes des projets devraient retenir particulièrement l'attention :

- ✓ *La taille du projet*
- ✓ *Son emplacement*
- ✓ *Les technologies qu'il prévoit utiliser (bâtiment, épandage, structure d'entreposage, régie d'exploitation sur solide ou liquide)*
- ✓ *Type de propriété (indépendant, coopérative, compagnie privée)*
- ✓ *Conditions entourant l'arrivée du projet (transparence)*

Ce sont ces principales caractéristiques qui viennent conditionner le conflit. Selon ses modalités (taille, emplacement, technologies et type de propriété), le projet peut être plus ou moins problématique, en plus d'offrir différentes pistes d'action possibles. De même, les conditions entourant l'arrivée du projet, comme le niveau de transparence, peuvent influencer le niveau de tension.

4. PHASE 2 : LA RÉACTION SUSCITÉE

L'arrivée d'un projet de porcherie peut entraîner des réactions négatives et d'oppositions envers celui-ci. Dans de tels cas, les situations conflictuelles sont appelées à se développer rapidement. La deuxième phase du conflit concerne donc la réaction que suscite un projet. Dans une optique de gestion des conflits, il faut être en mesure de détecter rapidement les réactions négatives pour pouvoir intervenir.

En ce qui concerne les projets de porcherie, ils ont tendance à mobiliser une partie de la population. L'opposition au projet peut prendre plusieurs formes, dont les suivantes :

- ✓ *Frustration*
- ✓ *Création de comités de citoyens*
- ✓ *Manifestations de toute sorte*
- ✓ *Pétitions*
- ✓ *Interpellation envers les élus municipaux, les promoteurs ou le gouvernement*
- ✓ *Recours en justice*
- ✓ *Autres*

En présence de ce type de réactions, il faut donc s'attendre à voir une situation conflictuelle s'installer rapidement. Évidemment, des réactions d'opposition à un projet peuvent aussi survenir après que le conflit se soit installé, comme dans le cas des recours en justice qui viennent généralement vers la fin des conflits.

5. PHASE 3 : L'INSTALLATION DU CONFLIT

L'installation est la phase centrale de la grille d'analyse des conflits. En effet, la période de temps comprise entre le contexte d'origine et la réaction suscitée par un projet est généralement très courte et pourrait se compter en nombre de jours. La phase d'installation des conflits est généralement beaucoup plus longue, car elle concerne les enjeux locaux mis au premier plan dans les problématiques, de même que les interventions possibles pour atténuer les conflits. Ces enjeux locaux correspondent en fait aux craintes, aux préoccupations et aux questionnements face à un projet.

Au niveau des projets de porcheries, les principaux enjeux observés sont les suivants :

- ✓ *Les odeurs*
- ✓ *Les risques pour l'environnement (eau et sol) et la santé*
- ✓ *Les retombées socio-économiques des projets (impacts sur les autres usages du territoire)*
- ✓ *Valeurs sociales (confiance, respect, honnêteté)*

L'analyse des situations conflictuelles nous amène à constater une certaine chronologie entre les enjeux. Dans un premier temps, les odeurs sont généralement l'élément déclencheur de l'opposition envers les projets de porcherie. Cependant, très rapidement, la problématique de l'odeur fait place aux risques de pollution (eau et sol) et pour la santé. Si la situation conflictuelle se perdure, c'est l'enjeu des retombées socio-économiques des projets qui est discuté. Il faut bien voir que plus les enjeux se multiplient, plus il devient difficile d'y trouver des solutions.

L'interaction qui existe entre ces enjeux se situe au niveau des valeurs sociales. C'est-à-dire que la confiance, l'honnêteté et l'équité influencent le degré d'acceptabilité des divers enjeux. Lorsque les valeurs sont perçues comme étant absentes, les chances de s'entendre sur des solutions à apporter aux enjeux deviennent très minces.

Dans bien des cas, ces différents enjeux poussent les intervenants à évaluer le niveau de protection offert par les outils législatifs et réglementaires en place, notamment le régime de protection des activités agricoles. Il faut comprendre que le lien est très fort entre la perception de ces outils et les enjeux locaux liés à la production porcine. Aussi, si les intervenants ont l'impression que les outils législatifs ne les protègent pas adéquatement, il sera difficile de les convaincre qu'un projet ne les affectera pas.

Finalement, la phase d'installation inclut les outils de participation publique utilisés afin de gérer les problématiques. Des exemples d'outils sont les suivants :

- ✓ *Conseils municipaux*
- ✓ *Soirées d'information*
- ✓ *Consultations publiques*
- ✓ *Rencontre avec le promoteur*
- ✓ *Médiation*

Bien que ces outils puissent être d'une utilité dans la gestion des conflits, le moment même où ces outils sont utilisés, de même que les règles de procédure les encadrant influencent grandement leur efficacité. En fait, l'utilisation d'un outil trop tard dans la problématique, comme une soirée d'information, ne peut servir qu'à accentuer le conflit. Aussi, certaines règles de procédures peuvent accentuer le niveau de frustration des individus. C'est pourquoi il est essentiel de bien analyser les trois premières phases de la grille d'analyse des conflits (contexte d'origine, déclenchement et réaction) afin de maximiser l'efficacité des mécanismes de participation publique.

6. PHASE 4 : L'ABOUTISSEMENT DU CONFLIT

La dernière phase du conflit concerne évidemment son aboutissement. Puisque la grille ne cherche pas nécessaire à résoudre les conflits de façon harmonieuse, deux situations peuvent amener la fin d'un conflit :

- ✓ *Quand l'un ou l'autre a obtenu ce qu'il voulait
(cas socialement inaccepté)*

- ✓ *Quand il y a eu entente sur les enjeux et sur les solutions
(cas socialement accepté)*

Bien que ces deux situations se veulent la fin d'un conflit, cela ne veut pas dire qu'elles ont la même valeur en terme de cohabitation liée aux activités agricoles. En effet, dans les cas où le conflit cesse quand l'un ou l'autre a obtenu ce qu'il voulait, il s'agit de cas socialement inacceptés. Cette situation implique que le projet s'est réalisé contre la volonté de citoyens ou encore que des citoyens ont réussi à bloquer la réalisation du projet. Dans les deux cas, nous nous retrouvons avec des localités formées de gagnants et de perdants, ce qui n'est pas prometteur d'une cohabitation harmonieuse.

Au contraire, la seconde situation qui amène la fin du conflit, c'est-à-dire quand il y a eu entente sur les enjeux et les solutions, est davantage prometteuse d'une meilleure cohabitation. Dans de tels cas, les gens se sont entendus sur les enjeux et sur les façons d'y répondre. Les projets sont donc socialement acceptés et s'implantent sans que la population ne s'y oppose fortement. Pour arriver à ce type de solutions, il est essentiel de bien comprendre l'ensemble de la grille d'analyse des conflits de cohabitation.

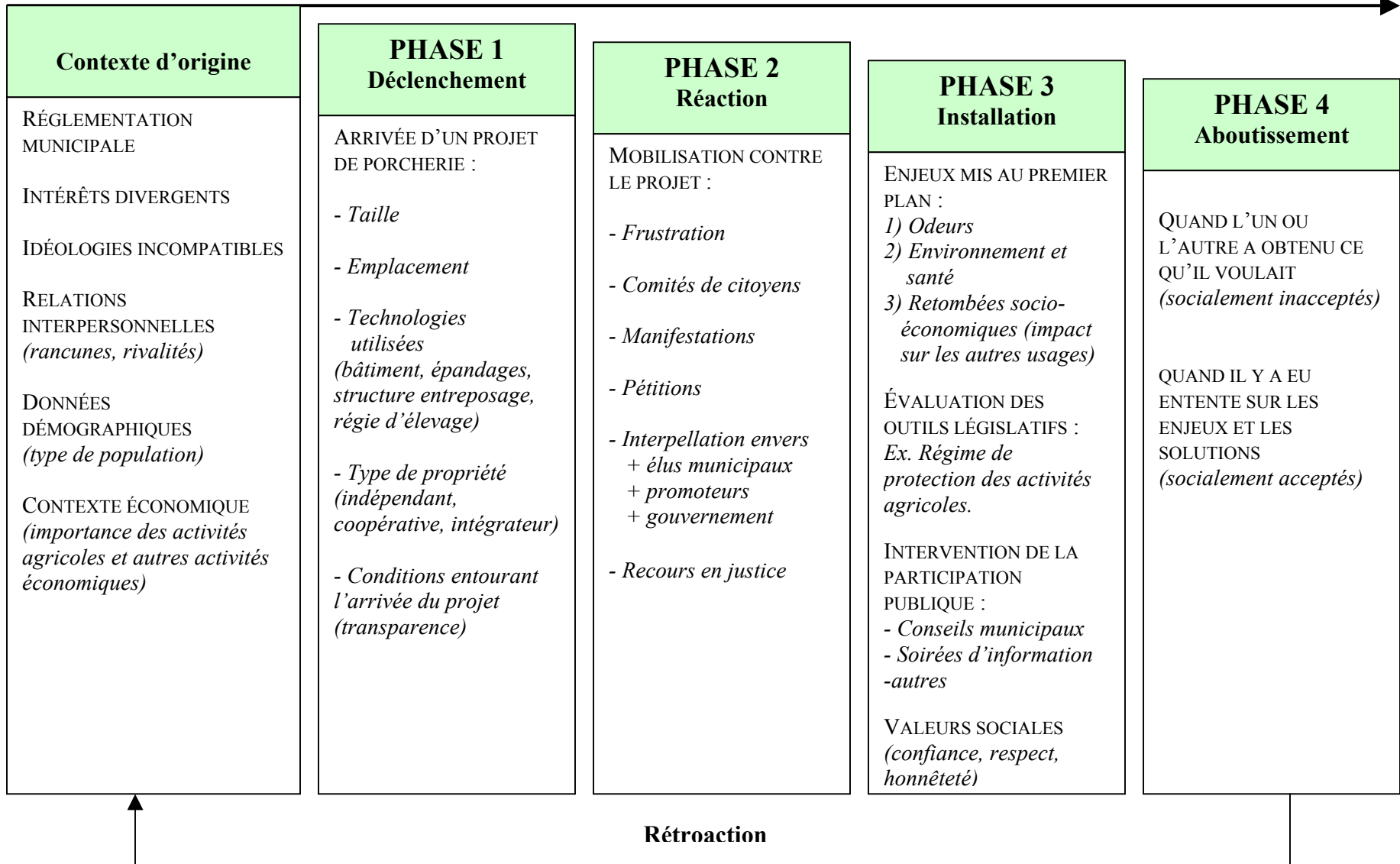
7. EN CONCLUSION

La grille d'analyse des conflits présente en phases successives, les grandes étapes d'un conflit de cohabitation. Bien que cette grille d'analyse propose une compréhension linéaire, il faut comprendre que la l'aboutissement d'un conflit peut amener un nouveau contexte d'origine. En exemple, dans une municipalité qui n'a pas de règlement concernant la production porcine, il se peut que, dans le déroulement du conflit, elle en adopte un. Ainsi, lorsque le conflit cesse, la municipalité se retrouve dans son contexte d'origine avec un règlement qui viendra modifier le déroulement du prochain conflit.

GRILLE D'ANALYSE DES CONFLITS DE COHABITATION

COHABITATION EN MILIEU RURAL : BILAN ET PERSPECTIVES

Chronologie des phases du conflit



BIEN LIVRABLE 2

Document de gestion de la cohabitation

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'élaboration de ce document de gestion de la cohabitation repose sur les résultats de la recherche *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives*. L'objectif de la recherche était d'analyser la problématique d'acceptabilité sociale de la production porcine québécoise. Pour ce faire, huit municipalités ont été étudiées et plus d'une cinquantaine d'intervenants rencontrés : producteurs agricoles, représentants de syndicats de base de l'UPA, élus municipaux, représentants élus de la MRC, comité de citoyens, groupe d'agriculteurs, directions régionales des Conseils régionaux en environnement, coopératives agricoles, compagnies d'intégration et directions régionales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

⇒ **Ce document de gestion de la cohabitation se veut en fait une application pratique des observations de la recherche et s'inspire grandement des expériences vécues dans les municipalités étudiées.**

2. OBJECTIF GÉNÉRAL

De façon générale, il a été observé que les individus craignent de plus en plus les nuisances (odeurs, bruits et poussières) et les risques de pollution (eau et sol) associés au développement de projets agricoles qui viennent affecter leur milieu de vie. Dans de tels cas, des individus ou des organismes n'hésitent pas à se mobiliser pour s'opposer à la réalisation de projets qui les préoccupent.

Selon les procédures suivies, certaines situations problématiques se sont transformées en conflits ou en crises locales, dont un des résultats a été d'empêcher la réalisation des projets. Dans d'autres cas, le déclenchement de problématiques a été résolu, tout en permettant l'implantation des projets.

⇒ **Ces observations de recherche permettent de soutenir l'émergence d'une nouvelle exigence sociale envers l'agriculture : les nouveaux projets, tout comme ceux existants, devront davantage chercher à s'insérer harmonieusement dans le contexte local. Cette nouvelle exigence sociale est au coeur même du développement durable de l'agriculture.**

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Pour tenter de répondre à cette nouvelle exigence sociale, le document de gestion de la cohabitation favorise deux approches :

- ✓ **La prévention des situations conflictuelles**
- ✓ **La gestion des conflits**

Au centre de ces deux approches se retrouve la nécessité d'une plus grande **transparence**. Celle-ci aidera à établir une relation de confiance essentielle à la résolution de situations conflictuelles. Évidemment, l'inconvénient de cette démarche consiste à abandonner l'idée préconçue que « moins tu en dis, moins tu as de problèmes ».

4. PRÉVENIR LES SITUATIONS CONFLICTUELLES

Les situations conflictuelles à l'égard des activités agricoles et de la production porcine, en particulier, sont avant toutes locales. Les intervenants impliqués, les circonstances présentes et les inquiétudes formulées sont donc susceptibles de varier selon les milieux. Un projet identique, dans deux municipalités différentes, peut ainsi susciter des réactions différentes.

⇒ **Dans une optique de gestion de la cohabitation, il convient d'accepter que les intervenants puissent exprimer leurs préoccupations envers l'arrivée de projets. Dans la mesure du possible, le promoteur aura avantage à tenir compte des commentaires formulés dans l'élaboration et la réalisation de son projet.**

Le déroulement de situations conflictuelles a fréquemment des impacts importants pour le promoteur du projet et pour le milieu dans lequel l'implantation est envisagée.

- ✓ *Dégradation des relations humaines (frustration)*
- ✓ *Dégradation du climat social de la municipalité*
- ✓ *Frais à assumer dans le cas de recours en justice*
- ✓ *Retard ou blocage dans l'implantation de projets*

Pour toutes ces raisons, chercher à prévenir les situations conflictuelles est une voie à privilégier. La prévention des conflits est une étape qui concerne en premier lieu le promoteur du projet. En effet, quand un nouveau projet jugé problématique par les citoyens est envisagé dans la municipalité, c'est souvent son promoteur qui est perçu comme étant l'initiateur du conflit.

► **Proposition d'une démarche de prévention des conflits**

Au centre d'une démarche de prévention des conflits se retrouve la notion de **transparence** et de **communication**. La prévention permet de saisir rapidement les divergences d'opinion possibles sur le projet, de voir dans quelle mesure des bonifications au projet peuvent être apportées et de juger du risque potentiel de voir un conflit éclater autour du projet. Cette démarche de prévention doit s'inscrire avant même qu'un projet ne soit déposé à la municipalité, car dès que le projet est déposé, les conflits ont tendance à s'enclencher rapidement et l'on se retrouve alors dans une démarche de gestion des conflits.

A) Étape 1 : Prendre connaissance du contexte local

Cette première étape vise essentiellement à ce que le promoteur puisse prendre le temps de s'informer et de réfléchir sur le contexte local entourant la réalisation de son projet.

- ✓ *Quel est l'état de la réglementation municipale ?*
- ✓ *Est-ce qu'il y a déjà eu des divergences d'opinions sur les activités agricoles dans la localité ?*
- ✓ *Est-ce que des conflits se sont déroulés dans des municipalités environnantes ?*
- ✓ *Existe-t-il des relations interpersonnelles difficiles entre les individus (rancunes, rivalités familiales, etc.) ?*
- ✓ *Quel est le contexte économique local (importance des activités agricoles et des autres activités économiques) ?*
- ✓ *Quelle est la situation démographique locale (croissance ou décroissance, type de population, etc.) ?*

Selon les réponses formulées à ces questions, un promoteur est susceptible de mieux prévoir les risques de voir une situation conflictuelle se former autour de son projet. Il sera à même de bien préparer son dossier et de bien connaître l'impact réel ou anticipé de son projet.

B) Étape 2 : Informer la municipalité de son intention

Avant même de déposer officiellement son projet à la municipalité, communiquer son intention aux élus municipaux, notamment au maire, est une avenue à privilégier.

⇒ **Les élus municipaux sont fréquemment interpellés par les situations conflictuelles. Puisque leur rôle est d'importance, il est favorable que le promoteur les avise de son projet, plutôt qu'ils en apprennent l'existence par d'autres ou par des opposants.**

Bien que certains élus puissent être plus favorables que d'autres à des projets agricoles, il faut se rappeler qu'ils ont tendance à vouloir satisfaire leurs électeurs. Ainsi, informer les élus municipaux permet de :

- ✓ *Connaître leur opinion face au projet et les actions qu'ils anticipent de la part des citoyens;*
- ✓ *Au besoin, dans un souci de transparence, leur formuler l'intention de tenir une soirée d'information pour concerter la population sur le projet.*

Cette étape d'information devrait permettre l'établissement d'un lien de confiance entre le promoteur et la municipalité qui pourront ainsi coordonner leurs actions afin d'agir de concert pour permettre l'implantation du projet dans un climat harmonieux.

C) Étape 3 : Informer ses voisins

Les voisins du site d'élevage prévu sont normalement les premières personnes qui sont susceptibles d'être incommodées par le projet. Les rencontrer et les informer du projet sont de bonnes façons de constater leur réaction.

⇒ **Si elle est négative, les chances de voir une situation conflictuelle se développer sont plus élevées. Au contraire, s'ils sont plutôt favorables, ils pourront être d'un appui appréciable.**

L'avenue à privilégier dans ces rencontres semble être une approche personnalisée. Le ton de la discussion doit rester amical et les voisins rencontrés doivent sentir que l'on vient les consulter sur la réalisation d'un projet et non pas les convaincre d'accepter l'implantation du projet.

- ✓ *Afin d'éviter de mauvaises interprétations, il peut être utile que le promoteur laisse aux voisins rencontrés, une feuille sur laquelle se retrouvent les éléments techniques du projet envisagé (taille, emplacement, technologies utilisées, etc.);*

- ✓ *Aucun consentement écrit ne devrait être demandé aux voisins à ce moment.*

D) Étape 4 : Réalisation d'une soirée d'information de concertation

Après avoir informé les élus municipaux et les voisins du site envisagé de son projet, il convient d'organiser, en collaboration avec les élus municipaux, de réaliser une soirée d'information sur le thème de la concertation. À prime abord, l'ensemble de la population peut avoir des inquiétudes légitimes face au projet.

- ⇒ **Informé et impliquer la population locale dans l'élaboration d'un projet qui peut les préoccuper, aide généralement à diminuer le sentiment de méfiance envers celui-ci et son promoteur. Par le fait même, un dialogue profitable a davantage de chances de s'établir.**

Trois éléments semblent favoriser la réussite de ces soirées de concertation :

- ✓ *Une invitation personnelle par le promoteur à tous les résidents de la localité (ex : dépliants distribués par la poste);*
- ✓ *Distribuer de l'information de base sur le projet : taille, emplacement, technologies utilisées, etc., avant même la tenue de la soirée d'information afin d'éviter les rumeurs et de susciter la discussion (ex : en complément sur le dépliant d'invitation distribué par la poste);*
- ✓ *Insister sur le fait qu'il s'agit d'une consultation pour l'élaboration finale du projet et non pas pour faire accepter un projet qui a déjà été déposé à la municipalité.*

Bien que ne pouvant pas prévoir avec exactitude les réactions des individus, incorporer ces éléments à une soirée de concertation représente une avenue susceptible de maximiser l'implication positive des individus et de prévenir les conflits.

E) Pistes d'action pour les municipalités

Les quatre étapes pour prévenir les situations conflictuelles ont été rédigées en prenant pour acquis que c'est au promoteur que revient l'initiative de prévenir une situation conflictuelle envers son projet. La coopération et l'accompagnement de la municipalité à l'intérieur de ces étapes favorise grandement le succès de cette démarche.

En vertu de leurs pouvoirs d'aménagement et de développement, les municipalités peuvent également, de leur propre initiative, agir pour prévenir des situations conflictuelles.

⇒ **La démarche municipale à privilégier correspond alors à planifier, en concertation avec le milieu (intervenants municipaux, du milieu agricole et des citoyens), des actions de développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole.**

La réussite d'une telle démarche permettra de réaliser un consensus entre les intervenants. Ce consensus aidera à prévenir l'arrivée de projets plus problématiques qui pourraient entraîner des situations conflictuelles.

F) Conclusion sur la prévention des situations conflictuelles

Comme il a été mentionné au départ, la prévention des situations conflictuelles repose sur la transparence des démarches entreprises. Pour certains, appliquer la démarche proposée dans ce guide fait craindre l'accentuation des conflits plutôt que leur prévention, car plusieurs personnes seront informées du projet. Les opposants pourraient alors s'organiser pour tenter d'empêcher sa réalisation.

- ⇒ **Actuellement, le manque de transparence dans les dossiers affecte à la baisse le niveau de confiance de la population envers les activités agricoles. Cette faible confiance entraîne une forte mobilisation de citoyens qui ne sont pas seulement inquiets envers les projets, mais qui souhaitent en bloquer leur réalisation.**

En ce sens, une approche plus transparente, où les individus qui s'intéressent au projet et à ses impacts peuvent s'exprimer, favorisera une meilleure confiance envers le projet et le promoteur. Il faut également être en mesure de reconnaître que si une tentative de prévention des situations conflictuelles résulte en l'enracinement d'un conflit, l'arrivée d'un projet sans démarches préalables aurait sans aucun doute conduit au même résultat.

5. GÉRER UNE SITUATION CONFLICTUELLE

Dans les cas où il n'y a eu aucune prévention ou encore que celle-ci n'aurait pas réussi à prévenir adéquatement le développement d'une situation conflictuelle, les intervenants concernés se retrouvent alors dans une phase de gestion des conflits. Normalement, la gestion des situations conflictuelles est d'autant plus facilitée lorsqu'une prévention l'a précédée.

- ⇒ **Gérer une situation conflictuelle nécessite avant toute chose la reconnaissance d'un problème qui est suffisamment important pour motiver les efforts à tenter de le résoudre.**

Les problématiques liées à des projets agricoles, notamment la production porcine, prennent fréquemment une ampleur souvent sous-estimée. La **rapidité** et la **pro-activité** des interventions aident généralement à diminuer l'ampleur des conflits. Quatre principes généraux sont à privilégier dans une optique de gérer les conflits de cohabitation :

- ✓ *Percevoir le conflit comme étant un problème mutuel;*
- ✓ *Répondre aux demandes et aux questions;*
- ✓ *Entretenir une bonne communication;*
- ✓ *Insister sur les valeurs, les croyances et les intérêts communs des parties.*

⇒ **La régulation d'un conflit est plus susceptible de se développer quand les deux parties d'un conflit font partie d'une même communauté. Plus les gens se sentent liés dans les conflits, plus les chances de les résoudre s'améliorent. La cohabitation en milieu rural répond donc à cette caractéristique de base.**

► **Proposition d'une démarche de gestion des conflits**

Les situations conflictuelles ont tendance à s'enraciner lorsque des projets sont officiellement déposés à la municipalité (demande de conformité à la réglementation municipale, demande de permis de construction, etc.). À partir de ce moment, la possibilité de voir les projets se réaliser dans un court délai incite davantage les opposants à se manifester dans une dynamique de confrontation.

⇒ **La pierre angulaire d'une démarche de gestion des conflits est le dialogue. Dès le moment où le dialogue est rompu ou que les messages ne passent plus, les interventions envisagées ne servent généralement qu'à envenimer les situations. D'où l'importance d'entretenir le dialogue entre les parties et de chercher à le préserver.**

Parmi les interventions susceptibles d'être employées dans la gestion des situations conflictuelles, la démarche qui suit semble être à privilégier. Quelle que soit la démarche empruntée, il convient de bien la planifier.

A) Étape 1 : La conciliation des intérêts

L'étape de la conciliation vise à mettre d'accord, à amener à s'entendre des personnes divisées d'opinions et/ou d'intérêts. Par la nature même des conflits, la conciliation des intérêts est la première étape d'un processus de gestion des conflits. La municipalité doit occuper une place de premier choix à cette étape, car elle se retrouve fréquemment confrontée d'une part à la volonté du promoteur et d'autre part, à la volonté des opposants au projet.

La conciliation devrait prendre la forme d'une soirée d'information qui regrouperait les différents intervenants et points de vue présents. Pour maximiser leur efficacité, trois éléments devraient retenir l'attention :

✓ *La convocation*

L'étape de la convocation se veut la prémisse à une soirée qui peut, dans certains cas, être forte en émotion. Il ne faut donc pas sous-estimer son importance. Tout comme dans l'optique de prévention des conflits, le promoteur devrait prendre l'initiative d'envoyer une invitation personnelle à tous les résidents de la localité (ex : dépliants distribués par la poste) pour la soirée, même si celle-ci se déroule sous le sceau de la municipalité.

L'invitation devrait reprendre l'information de base sur le projet qui sera discuté comme la taille, l'emplacement et les technologies utilisées afin d'éviter les rumeurs, de susciter la discussion et de réduire les surprises lors de la soirée.

✓ *La soirée de conciliation*

Le déroulement de la soirée de conciliation aura certes un effet sur la problématique vécue. Il ne faut pas oublier que l'objectif de cette soirée est de permettre de diffuser toute l'information sur le projet, de connaître les inquiétudes des individus et les intérêts en jeu, ainsi que de tenter d'amener les personnes à s'entendre. Le tableau de la page suivante qui suit présente certaines procédures qui permettraient de maximiser l'efficacité de ces soirées.

✓ *Le suivi*

Même si au terme de la soirée de conciliation, aucune solution pratique au problème n'est élaborée, cette soirée aura eu le mérite d'établir un dialogue entre les parties et de mettre à jour plusieurs connaissances et informations. Il est nécessaire de convenir dès la soirée de conciliation d'un suivi à celle-ci, car dans bien des cas, les soirées amènent les individus à réfléchir et à faire diverses propositions. Ce suivi peut prendre la forme d'une nouvelle soirée de conciliation ou encore de la formation d'un comité ou d'une structure provisoire quelconque. En cas d'absence de suivi, les propositions qui pourraient émerger resteront probablement sans suite et le dialogue risque de se rompre.

TABLEAU 1

SOIRÉE DE CONCILIATION

ÉLÉMENTS À FAVORISER	ÉLÉMENTS À ÉVITER
Clarifier le but de la soirée, les objectifs poursuivis et la procédure à suivre	Délais très courts entre la convocation et la tenue de la soirée (manque de préparation)
Bonne préparation du promoteur du projet (carte, documents, etc.)	Les salles trop petites
Avoir recours à des personnes neutres pour divulger l'information	Les antagonistes se retrouvent face à face (ex. : le promoteur à l'avant et les citoyens dans la salle)
Vulgariser les informations données	Avoir un animateur de la soirée identifié à l'une ou l'autre des parties
Accorder un temps égal à toutes les parties pour donner son point de vue	
<p><i>À l'intention de l'animateur de la soirée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Laisser les individus parler ✓ Encourager les gens à parler, à faire part de leur témoignage ✓ Résumer et clarifier les propos tenus ✓ Questionner les points de vue avancés 	

B) Étape 2 : La médiation

Dans les cas où la conciliation ne permettrait pas d'atténuer ou de résoudre les situations conflictuelles, l'étape suivante est la médiation. Le défi de passer de la conciliation à la médiation est de taille, car il implique un facteur temps; c'est-à-dire que les démarches devant mener à la médiation doivent s'inscrire lorsque les résultats de la conciliation se font attendre, mais avant que la problématique s'aggrave au point où toute tentative de résolution du conflit ne servira qu'à l'accentuer davantage.

Le recours à la médiation nécessite l'intervention d'un médiateur ou d'un comité de médiation extérieur à la problématique. Pour être efficace, il faut d'abord que l'ensemble des parties concernées consente à participer à la médiation. Encore une fois, certaines procédures sont à favoriser alors que d'autres sont à éviter dans une procédure de médiation, comme le présente le tableau 2 qui suit.

TABLEAU 2

LA MÉDIATION

ÉLÉMENTS À FAVORISER	ÉLÉMENTS À ÉVITER
Volonté de l'ensemble des participants à résoudre le conflit	Imposer le choix d'un médiateur ou d'un comité de médiation
Aider à identifier et à confronter les enjeux et les désaccords	Encadrer les pouvoirs du médiateur selon des dispositions très précises, outre celle d'explorer les désaccords et les solutions possibles à un problème spécifique
Aider à établir des modes de fonctionnement favorisant le respect mutuel et la communication afin de recherche des solutions gagnants-gagnants	
Aider à diminuer les blocages ou les distorsions résultant de la communication	
Aider à déterminer quels types de solutions sont possibles et faire des suggestions	

C) Étape 3 : L'arbitrage ou le recours en justice

Dans les cas où la conciliation et la médiation n'apporteront pas de solutions à la problématique de cohabitation, l'étape suivante devrait être le recours à l'arbitrage. Cependant, l'arbitrage n'est pas un outil fréquemment utilisé dans les situations conflictuelles liées à des projets agricoles, les parties préfèrent s'adresser directement à la justice afin de déterminer les droits de chacun.

⇒ **Dans un conflit de cohabitation, le recours à la justice a pour effet de désigner des gagnants et des perdants dans le dossier. Dans un contexte de cohabitation harmonieuse, bien que les tribunaux puissent servir à trancher les litiges, il ne s'agit pas d'une avenue à privilégier.**

Il faut bien comprendre qu'un recours juridique se veut l'étape finale d'un conflit et déroge à la formule des solutions mutuellement satisfaisantes. En temps normal, il ne devrait être utilisé que lorsque toutes les autres tentatives précédentes (concertation, conciliation et médiation) se sont avérées infructueuses.

D) Conclusion sur la gestion des conflits

La démarche qui est proposée repose donc sur trois grands principes : la conciliation des intérêts, la médiation et l'arbitrage ou recours en justice. À la base même de la gestion des conflits se retrouvent l'établissement et l'entretien d'un dialogue nécessaire au succès de la démarche.

⇒ **Si dans certains cas, le recours à la justice devient inévitable, la localité devra consentir des efforts à une étape de réconciliation entre les parties, car les conflits de cohabitation entraînent bien souvent de la frustration et des marques chez les individus et dans la localité.**

En fait, il faut garder en mémoire que les intervenants impliqués dans les conflits continueront de partager le même cadre de vie. Aussi, si cette caractéristique doit normalement aider à trouver des solutions satisfaisantes, elle implique également que l'échec de telles solutions entraîne la nécessité de travailler à une réconciliation pour le bien général de la localité.

6. EN CONCLUSION

La réalisation de ce document de gestion repose sur la nécessité d'établir des projets agricoles tenant compte d'une exigence sociale introduite par le développement durable : davantage chercher à s'insérer harmonieusement dans le contexte local.

Ce document propose deux approches : la prévention des situations conflictuelles et la gestion des conflits. Pour maximiser les chances qu'un projet puisse s'insérer plus harmonieusement, la conjugaison de ces deux approches est nécessaire. En effet, les notions de transparence, de dialogue, de communication et de confiance sont au coeur d'une démarche visant à favoriser une cohabitation harmonieuse.

Fait à noter, les séances des conseils municipaux n'ont pas été soulevées dans le cadre des démarches de prévention et de gestion des conflits. En fait, ils sont généralement l'endroit privilégié pour la gestion courante des affaires de la municipalité.

⇒ De par leur mode de fonctionnement, ils ne parviennent que très rarement à s'avérer des outils efficaces de prévention et de gestion des conflits. Cela ne veut cependant pas dire que les élus municipaux n'ont pas un rôle prépondérant à jouer.

À vrai dire, sans leur implication et leur volonté de résoudre les conflits, l'atténuation ou la résolution des situations conflictuelles semblent quasiment impossible. Il faut cependant voir que certaines autres structures autre que les conseils municipaux peuvent être utilisés et avec de meilleurs résultats, comme les soirées de concertation, les soirées de conciliation et la médiation. Si jamais la structure du conseil municipal est préférée pour gérer les situations, certains éléments sont à favoriser, alors que d'autres sont à éviter.

TABLEAU 3
LES CONSEILS MUNICIPAUX

ÉLÉMENTS À FAVORISER	ÉLÉMENTS À ÉVITER
Prévoir dans les procédures à l'ordre du jour un droit de parole pour tous les intervenants avant une prise de position ou une décision du conseil municipal	Droit de parole limité et encadré à la période de questions pour le sujet qui attire la population au conseil
Assumer un leadership et maintenir l'ordre	Prendre les décisions en caucus avant le conseil et agir pour les justifier durant le conseil municipal
Divulger un maximum d'information	Toute situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts
Aider à diminuer les blocages ou les distorsions résultant de la communication	
Aider à déterminer quels types de solutions sont possibles et faire des suggestions	
Meilleure connaissance des outils législatifs et réglementaires chez les élus municipaux	

Pour certains promoteurs, la démarche proposée dans ce document peut être jugée comme étant très exigeante. Il faut cependant réaliser que l'implantation de ce type de projets peut représenter un projet d'ampleur, tant pour le promoteur que pour les résidents de la municipalité.

⇒ Il faut également souligner que l'implantation de projets pour lesquels l'opposition reste forte aura probablement pour effet de compliquer grandement la tâche du prochain promoteur qui désirera s'implanter dans la localité ou même dans la région.

Finalement, même si la réalisation de ce document permettra de prévenir et de gérer des situations conflictuelles, il ne faut pas croire qu'il s'agit d'une solution à tous les problèmes. Dans le domaine social, beaucoup d'outils peuvent faciliter les choses, mais très peu d'entre eux peuvent prétendre tout résoudre.

BIEN LIVRABLE 3

Liste des attentes
en matière d'acceptabilité sociale

1. PRÉSENTATION

Cette liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale repose sur les données de la recherche *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives*. La liste des attentes a été dressée à l'aide des propos formulés par les personnes rencontrées lors des entretiens.

Les résultats de la recherche démontrent qu'il existe une série d'éléments qui favorisent ou non l'acceptabilité sociale des projets. Nous avons regroupé ces différents éléments sous le thème de la cohésion sociale. C'est donc au niveau de la cohésion sociale que nous avons retracé les attentes des acteurs en matière d'acceptabilité sociale. Les attentes formulées concernent :

- ✓ *Les nuisances (odeurs, bruits, poussières)*
- ✓ *Les risques de pollution (eau et sol)*
- ✓ *Les retombées socio-économiques*
- ✓ *Les valeurs sociales (dont la confiance)*

Les attentes présentées dans cette liste ont été retenues selon un critère de représentativité parmi l'ensemble des propos recueillis chez les personnes interrogées. Ce critère de représentativité repose sur la fréquence de mention de l'attente dans le discours, de même que sur la notion de synthèse, c'est-à-dire qu'une attente spécifique a tendance à résumer un ensemble d'idées proposées lors des entretiens.

Afin de faciliter l'utilisation de la liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale, nous avons regroupé les différents acteurs rencontrés sous trois grands types d'intervenants :

A) Les intervenants agricoles :

La catégorie des intervenants agricoles comprend un total de **20** personnes rencontrées, soit :

- ⇒ *Six (6) producteurs agricoles*
- ⇒ *Huit (8) représentants des syndicats de base de l'UPA*
- ⇒ *Deux (2) représentants de groupe d'agriculteurs formés dans des problématiques pour soutenir le producteur en cause*
- ⇒ *Quatre (4) coopératives et/ou compagnies d'intégration*

B) Les intervenants municipaux :

La catégorie des intervenants municipaux comprend un total de **15** personnes rencontrées, soit :

- ⇒ *Neuf (9) élus municipaux*
- ⇒ *Six (6) représentants élus des MRC*

C) Les intervenants environnementaux et des groupes de citoyens :

La catégorie des intervenants environnementaux et des groupes de citoyens comprend un total de 8 personnes rencontrées, soit :

- ⇒ *Quatre (4) représentants de Conseils régionaux en environnement*
- ⇒ *Quatre (4) représentants de comités de citoyens*

2. UTILITÉ DE LA LISTE

La liste des attentes en matière d'acceptabilité se veut d'une bonne utilité pour les intervenants qui s'intéressent aux problématiques de cohabitation. Elle permettra de connaître les attentes des acteurs sur différents sujets, afin d'être en mesure d'évaluer les points communs et les points divergents. Elle permettra aux décideurs de développer des stratégies de rapprochement et d'entreprendre des actions concrètes dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse.

3. LISTE DES ATTENTES EN MATIÈRE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

3.1 Attentes à l'égard des nuisances (odeurs, bruits et poussières)

POUR LES INTERVENANTS AGRICOLES
Que les odeurs soient considérées comme des inconvénients inhérents aux activités agricoles qui peuvent certes incommoder des individus;
Que le développement de techniques, afin de diminuer l'impact des odeurs à l'épandage, soit davantage accentué;
Que l'utilisation de mesures de mitigation (ex : brise-vent) ou de certaines techniques au bâtiment (ex : ventilation) soit davantage favorisée afin de réduire l'impact des odeurs lié à l'emplacement des projets.

POUR LES INTERVENANTS MUNICIPAUX
Que les odeurs liées aux activités agricoles soient davantage minimisées, car elles sont perçues comme une contrainte à la qualité de vie des résidents de la municipalité;
Que les nouveaux projets puissent s'implanter dans les meilleurs endroits possibles afin de diminuer l'impact des odeurs, même si l'emplacement est initialement conforme aux lois et règlements;
Que les municipalités puissent davantage adapter les distances séparatrices aux particularités locales;
Que les municipalités puissent davantage préserver leur pouvoir de réglementer les activités agricoles dans leur milieu.

POUR LES INTERVENANTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES GROUPES DE CITOYENS
Que les odeurs liées aux activités agricoles soient davantage minimisées, car elles sont perçues comme une contrainte à la qualité de vie des résidents de la municipalité;
Que les nouveaux projets puissent s'implanter dans les meilleurs endroits possibles afin de diminuer l'impact des odeurs, même si l'emplacement est initialement conforme aux lois et règlements;
Que les odeurs devraient être considérées comme une source de pollution de l'air et non pas seulement comme un inconvénient ou une nuisance.

3.2 Attentes à l'égard des risques de pollution (eau et sol)

POUR LES INTERVENANTS AGRICOLES
Que la sensibilisation et la responsabilisation soient davantage accentuées auprès des producteurs afin qu'ils adoptent des pratiques plus respectueuses de l'environnement (ex : fosses étanches, PAEF, etc.);
Que l'agriculture ne devrait pas être considérée comme la seule activité responsable de la pollution des eaux (ex : d'autres industries peuvent polluer, de même que les fosses septiques individuelles);
Que les normes du ministère de l'Environnement devraient tenir compte des rejets réels plutôt que du nombre d'unités animales;
Que le ministère de l'Environnement accentue davantage son contrôle afin d'inciter les producteurs à modifier leurs pratiques.

POUR LES INTERVENANTS MUNICIPAUX
Que des efforts supplémentaires soient consentis afin de préserver la qualité de l'eau et que l'on considère l'agriculture comme problématique à ce niveau;
Que des efforts supplémentaires soient consentis pour réduire les autres sources de pollution de l'eau;
Que le ministère de l'Environnement puisse davantage accentuer son contrôle et ses inspections sur le terrain (ex : respect des PAEF, des contrats d'épandages, des certificats d'autorisation, etc.).

POUR LES INTERVENANTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES GROUPES DE CITOYENS
Que des efforts supplémentaires soient consentis afin de diminuer les risques de contamination de l'eau liés aux activités agricoles;
Que le ministère de l'Environnement puisse davantage accentuer son contrôle et ses inspections sur le terrain (ex : respect des PAEF, des contrats d'épandages, des certificats d'autorisation, etc.);
Que les normes environnementales soient resserrées afin de tenir compte davantage de l'ensemble de la problématique environnementale liée à l'agriculture.

3.3 Attentes à l'égard des retombées socio-économiques des projets

POUR LES INTERVENANTS AGRICOLES
Que l'agriculture puisse continuer à se développer, car elle représente une source importante d'emplois et de retombées économiques pour le Québec;
Que la consolidation des fermes soit considérée comme un moyen de rentabiliser les exploitations pour les producteurs, comme c'est le cas dans d'autres secteurs d'activité économique;
Que la grosseur des fermes soit évaluée proportionnellement à la capacité de faire vivre une famille;
Que d'autres usages du territoire agricole à des fins non agricoles, ne puissent représenter des contraintes pour l'agriculture (ex : terrains de golf, auberges " Bed & Breakfast ", etc.)

POUR LES INTERVENANTS MUNICIPAUX
Que la multifonctionnalité de l'agriculture soit davantage favorisée afin de soutenir l'occupation et l'entretien du territoire;
Que l'agriculture puisse générer davantage des retombées économiques au niveau local;
Que les projets puissent davantage être intégrés dans les milieux locaux afin de diminuer leurs impacts sur les autres activités économiques locales (ex : récréo-touristiques).

POUR LES INTERVENANTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES GROUPES DE CITOYENS
Que la multifonctionnalité de l'agriculture soit davantage favorisée afin de soutenir l'occupation et l'entretien du territoire;
Que le modèle d'intégration ne soit pas le moyen privilégié pour développer l'agriculture, car ce modèle est perçu comme exploitant les ressources d'une localité, sans égard à l'environnement physique et social;
Que le gouvernement québécois favorise davantage les fermes de petites tailles plus respectueuses de l'environnement et impose des contraintes industrielles aux fermes se développant selon un modèle plus industrialisé.

3.4 Attentes à l'égard des valeurs sociales (dont la confiance)

POUR LES INTERVENANTS AGRICOLES
Que les agriculteurs s'impliquent davantage localement afin de favoriser le niveau de confiance des autres citoyens;
Que les efforts soient accentués afin de modifier l'image " négative " qui semble être présente chez la population.
POUR LES INTERVENANTS MUNICIPAUX
Que les élus municipaux soient davantage en mesure de conserver la confiance des gens dans la gestion des dossiers problématiques par leur pratique et leur leadership;
Que davantage des moyens de négociation au niveau local soient développés afin que des solutions concertées puissent émerger.
POUR LES INTERVENANTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES GROUPES DE CITOYENS
Que la transparence dans les dossiers d'implantation de nouveaux projets soit davantage favorisée afin d'améliorer le niveau de confiance entre les intervenants.

4. CONCLUSION

La liste des attentes en matière d'acceptabilité présente donc les principales prises de positions à l'égard des éléments de la cohésion sociale. Ces éléments, les nuisances, les risques de pollution, les retombées socio-économiques et les valeurs sociales sont au coeur même de l'acceptabilité sociale des projets agricoles. Les différences entre les acteurs sont donc très pertinentes à connaître. En ajoutant à cette liste des attentes la grille d'analyse des conflits et le document de gestion de la cohabitation, l'ensemble des intervenants concernés par les problématiques de cohabitation ont donc en main des outils permettant d'améliorer l'efficacité des actions entreprises à différents niveaux. Nous laissons donc aux personnes intéressées le loisir de tirer leurs propres conclusions.